

## **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22009**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2023, le règlement suivant :

RCA23 22009 : Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <a href="https://montreal.ca/reglements-municipaux/">https://montreal.ca/reglements-municipaux/</a>.

FAIT à Montréal, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement, Sylvie Parent, notaire